

## 2.5. LE TOURISME

Dans l'aire d'étude immédiate, le sentier de Saint-Jacques de Compostelle est considéré comme chemin touristique. Sa sensibilité varie de nulle dans le fond des vallées à très forte à proximité du village d'Étrochon, au plus près de la ZIP.

Ce sentier est l'unique enjeu touristique présent au sein de l'aire d'étude immédiate.



PHOTO 142 : CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE À PROXIMITÉ D'ÉTROCHON (© AGENCE COÛASNON)

## 2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

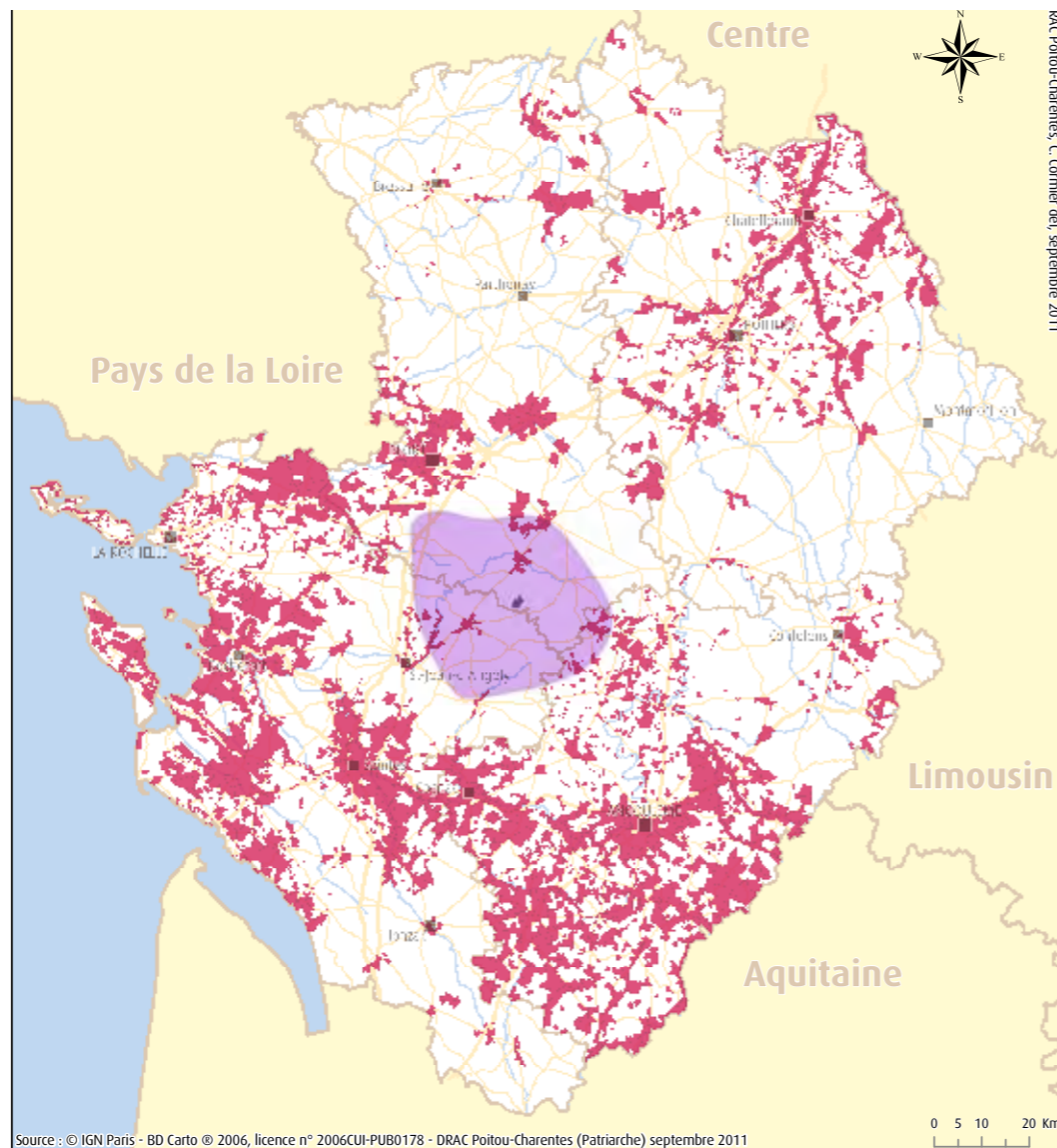
Aucun site Unesco n'a été identifié dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

## 2.6. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs communes abritent des zones de présomptions de prescriptions archéologiques et une partie de la ZIP se situe dans une zone de sensibilité archéologique. Dans le cas où les éoliennes seraient implantées à l'intérieur de la ZPPA, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables.



## 2.7. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude immédiate abrite cinq monuments historiques. Pour les deux premiers (église Saint-Martin à Périgné et église Saint-Maixent à Verrines-sous-Celles) les sensibilités sont élevées en raison de leur degré d'ouverture et leur proximité avec la ZIP. En revanche, les autres monuments historiques ne présentent aucune vue sur le projet éolien.

Un site protégé remarquable se situe dans l'aire d'étude immédiate, celui du bourg de Verrines-sous-Celles. Ce SPR présente des sensibilités fortes depuis les franges du village et modérées depuis le centre-bourg. Verrines-sous-Celles comporte également un site patrimonial, son cimetière. Celui-ci ne présente aucune sensibilité au regard de la ZIP.

Aucun site UNESCO n'a été répertorié dans l'aire d'étude immédiate.

### 3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE IMMÉDIATE

PHOTO 143 : CHEMIN DE COMPOSTELLE À PROXIMITÉ DE MAIRÉ (© AGENCE COÛASNON)

L'analyse de l'état initial a mis en évidence plusieurs sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > les nombreuses séquences routières ouvertes, et notamment depuis les trois axes principaux (RD 740, RD 101 et RD 103).
- > la modification importante du paysage quotidien depuis les villages de Périgné, Montigné, Étrochon et Vilaine ainsi que depuis les hameaux et les habitations isolées qui parsèment l'aire immédiate. *L'habitat présente des sensibilités majoritairement fortes à très fortes pour un nombre important de lieux de vie.*
- > le patrimoine protégé avec les deux monuments historiques de l'église de Saint-Martin à Périgné et de Saint-Maixent à Verrines-sous-Celles.
- > le village de Verrines-sous-Celles qui compte un monument historique, un SPR et un site protégé avec des sensibilités vis-à-vis de la ZIP allant de nulle à forte.

Le site d'accueil du projet, bien que compatible dans son ensemble, notamment par le fait qu'il s'intègre au parc existant de Périgné 1, présente localement des sensibilités vis-à-vis du développement éolien et, à ce stade, des impacts vis-à-vis des structures paysagères, de l'habitat, des axes routiers et du patrimoine protégé sont pressentis.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > une implantation cohérente avec le respect des lignes de force naturelles ou anthropiques
- > un recul suffisant vis-à-vis des vallées et vallons et un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage
- > la prise en compte des sensibilités importantes vis-à-vis de l'habitat
- > la prise en compte des sensibilités non-négligeables vis-à-vis du patrimoine protégé
- > une implantation cohérente avec le parc de Périgné 1

